



Tax Shelter

CORPORATE & PUBLIC BANK

Un scénario gagnant
pour les investisseurs



BNP PARIBAS
FORTIS

| La banque d'un monde qui change

Le Tax Shelter en quelques mots

*« Le Tax Shelter est un incitant fiscal
destiné à encourager la production
d'œuvres audiovisuelles et
cinématographiques en Belgique »*

(brochure du SPF Finances)



Résumé

Vous êtes un entreprise et vous payez trop d'impôts?

Vous trouvez que vos placements ne rapportent pas assez?

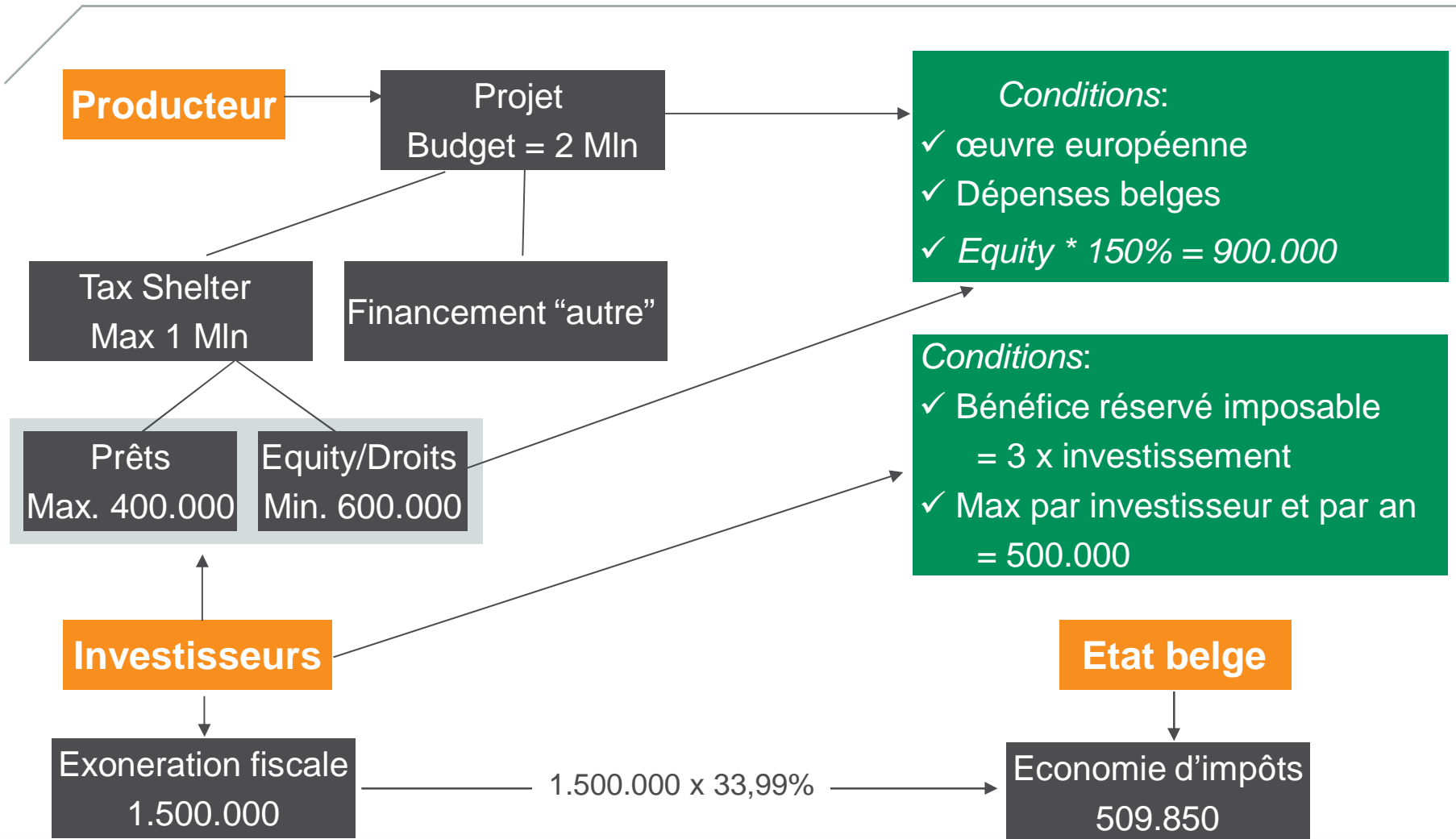
Un investissement dans le Tax Shelter vous offre

- Un rendement minimum garanti très attractif
 - ~4% net par an sur le total investi
 - ~8 % net par an sur l'apport propre
- Rendement additionnel possible (recettes des films)

Maximum toléré en pratique
par l'administration



Les acteurs du Tax Shelter

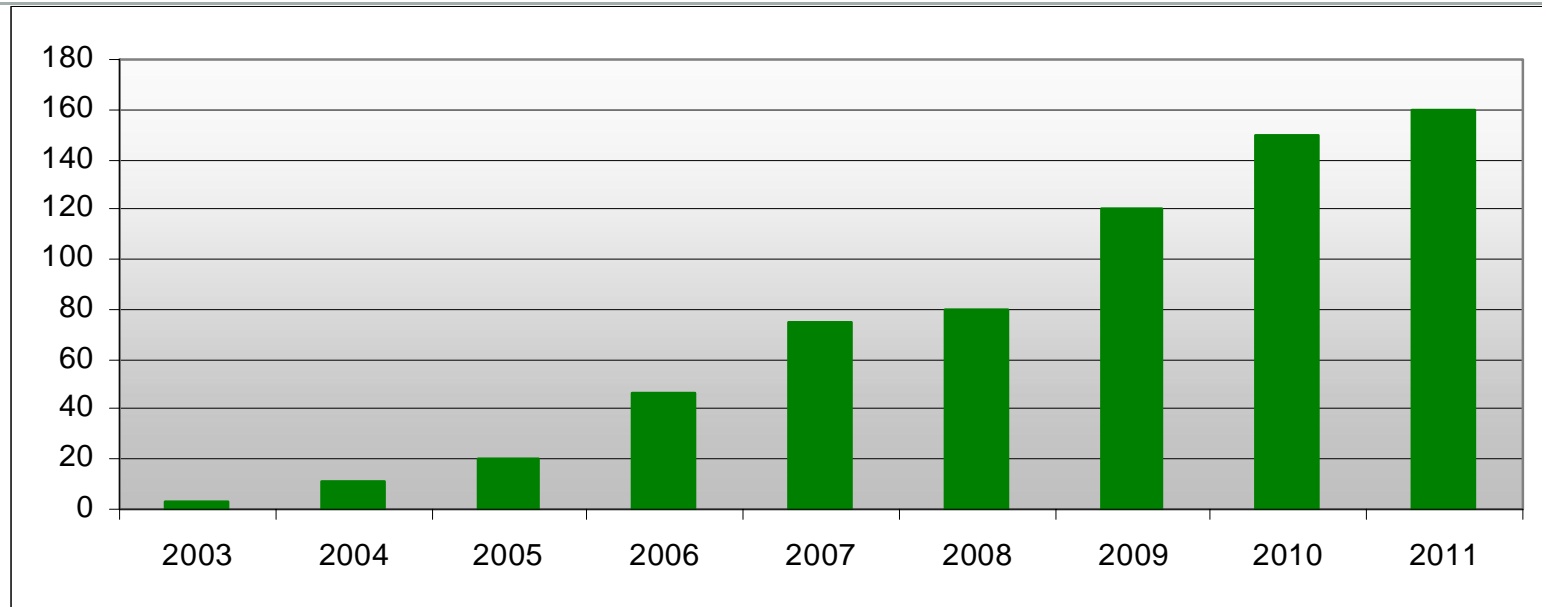


En pratique – Conditions liées à l'investisseur

- Société belge, maximum par société et par période d'imposition :
 - 1/3 du bénéfice réservé imposable (case 020 de la déclaration à l'impôt des sociétés)(possibilité de report)
 - Plafond absolu de 500.000 EUR
 - Module de calcul disponible sur le site web du Service Public Fédéral Finances
 - http://fiscus.fgov.be/interfaoifnl/tax_shelter/inleiding.htm
- Bénéfice exonéré (max. 750.000) comptabilisé sur un compte au passif, indisponible jusqu'à l'obtention de la dernière attestation (+/- 2 ans)



Tax Shelter: tout le monde y gagne

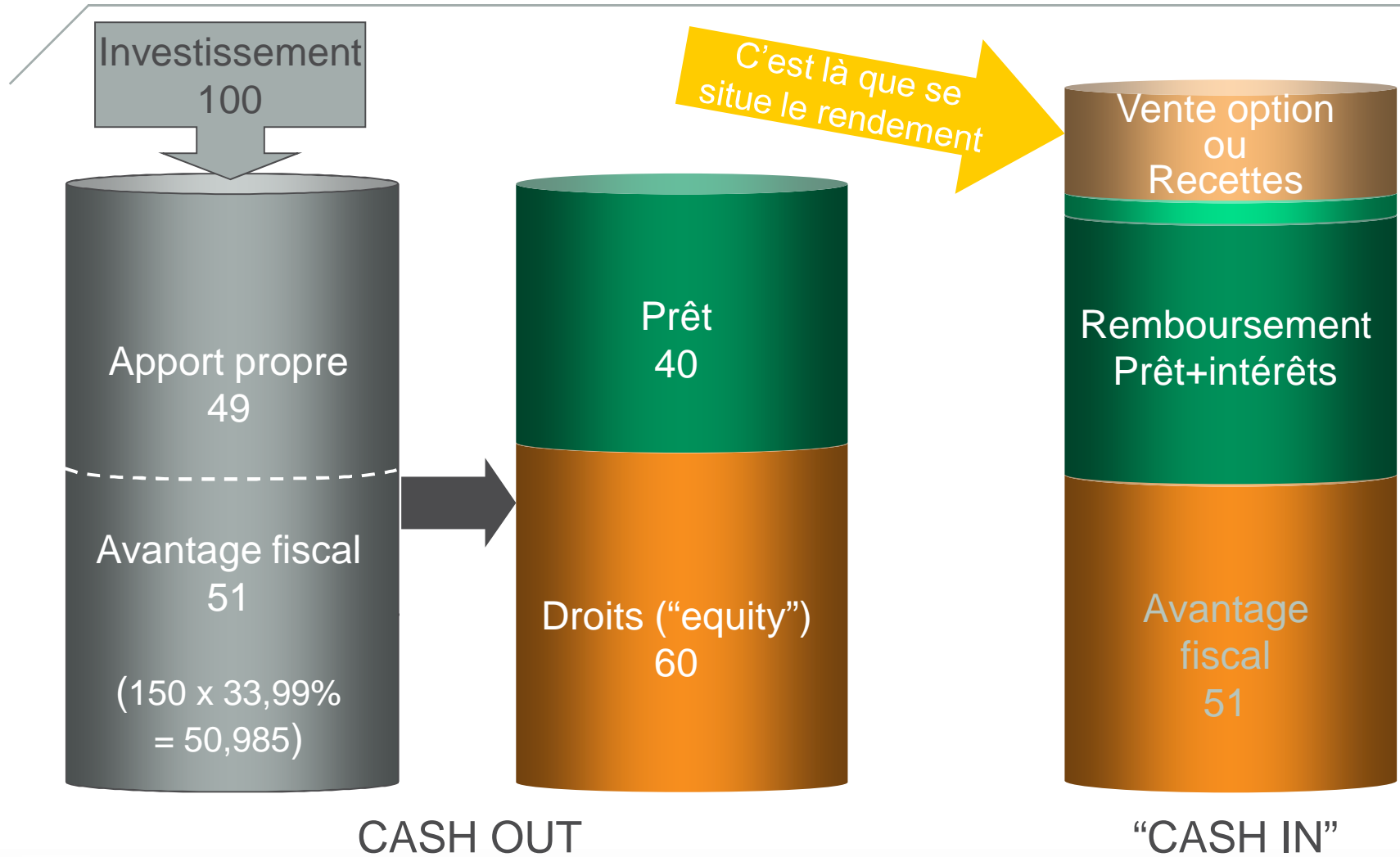


- Le secteur audiovisuel
 - Tax Shelter = ~20% de la production cinématographique belge
 - Impact global: (co-)productions belges multipliées par 2,4
- L'investisseur qui atteint un rendement satisfaisant grâce à l'incitant fiscal
- L'Etat, puisque grâce à l'activité créée, chaque euro d'avantage fiscal « perdu » génère entre 1,10 et 1,20 euros de recettes (IPP, ISoc, TVA, cotisations sociales)
 - Sans compter l'impact de la création effective d'emplois et les dépenses indirectes

Source: L'Echo, 01/02/2012

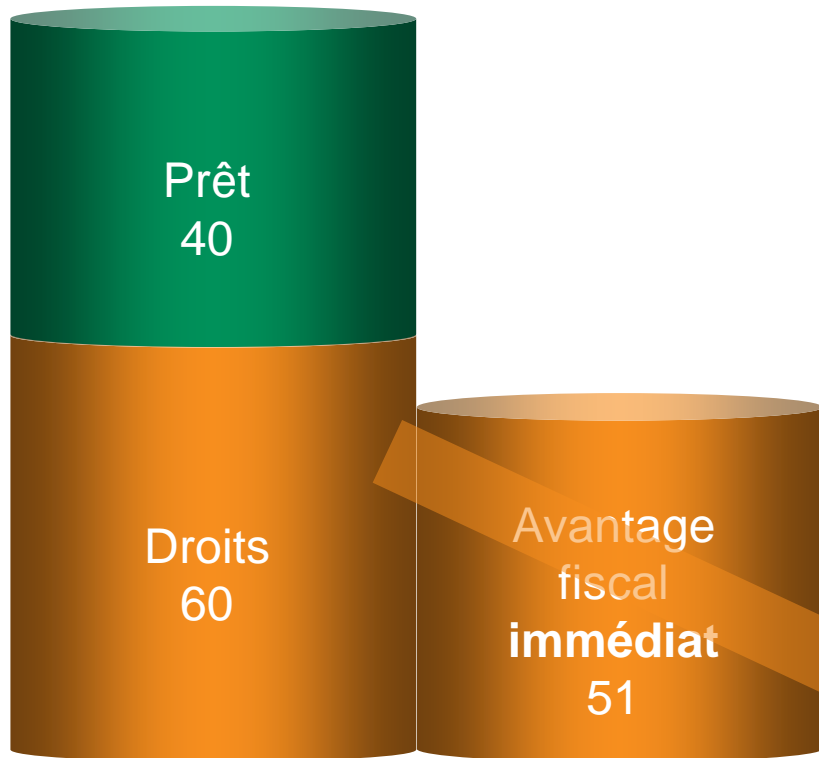


Le Tax Shelter pour l'investisseur



Le Tax Shelter pour l'investisseur – **Apport propre**

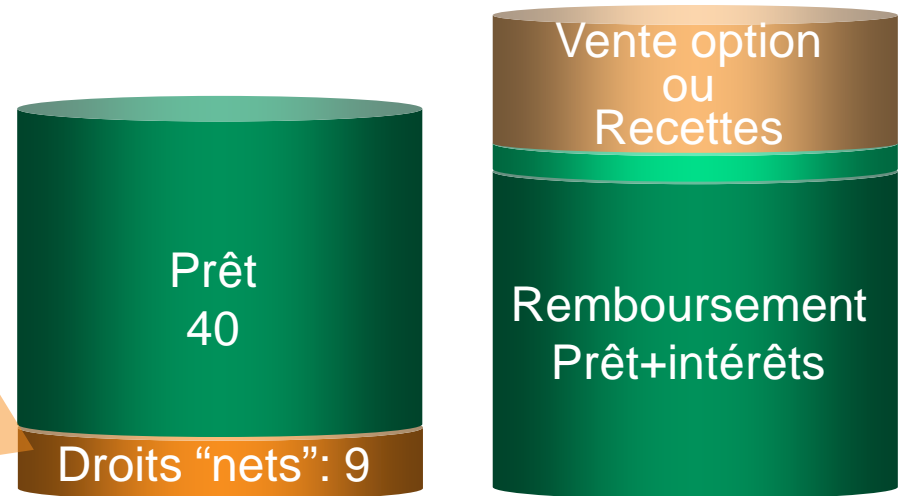
CASH CALL DAY



CASH OUT

“CASH IN”

- Le montant de l'avantage fiscal = montant qui était à payer en impôts, « perdu », raison pour laquelle on présente généralement le rendement du produit sur une base nette, c-à-d calculée sur 49, même si le montant effectivement déboursé est de 100



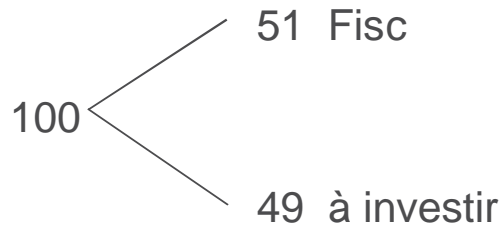
CASH OUT “NET”

CASH IN



Investissement brut / net? Attractivité

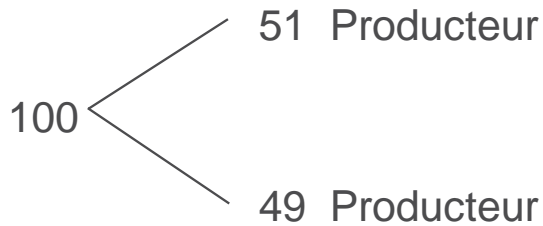
Sans Tax Shelter



RENDEMENT

- sur 49
- x % par an

Avec Tax Shelter



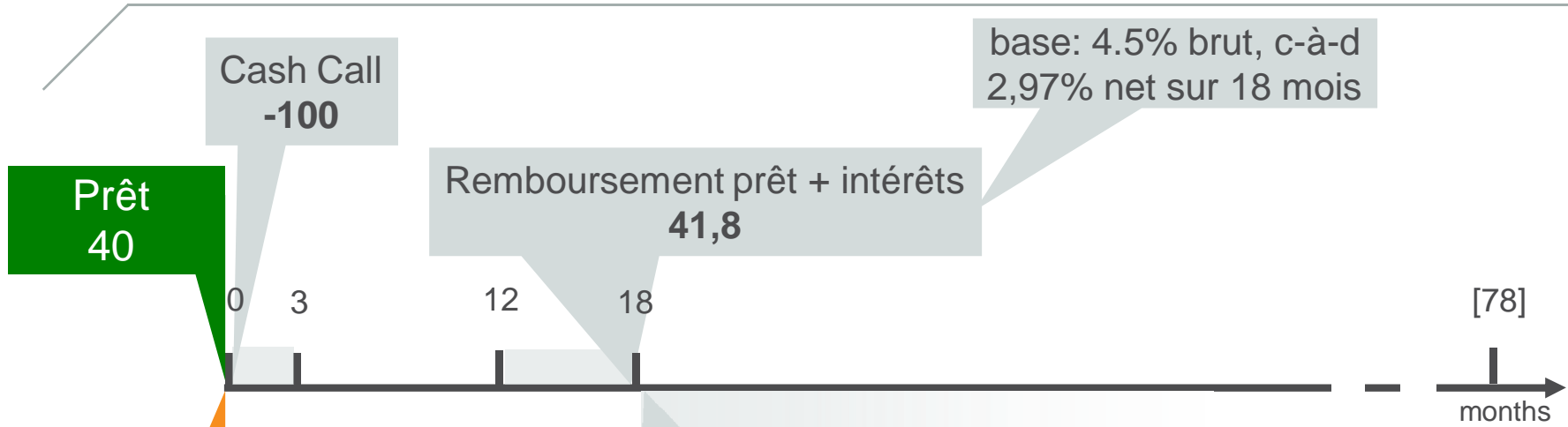
RENDEMENT

- sur 100
- 4.5 % brut par an
(3,9 % net)
- + bonus

**Minimum garanti
+/- 8 % net par an**



Exemple chiffré du scénario de base BNPPF



Equity/Droits 60
 - Avantage fiscal 51
 =Net equity 9

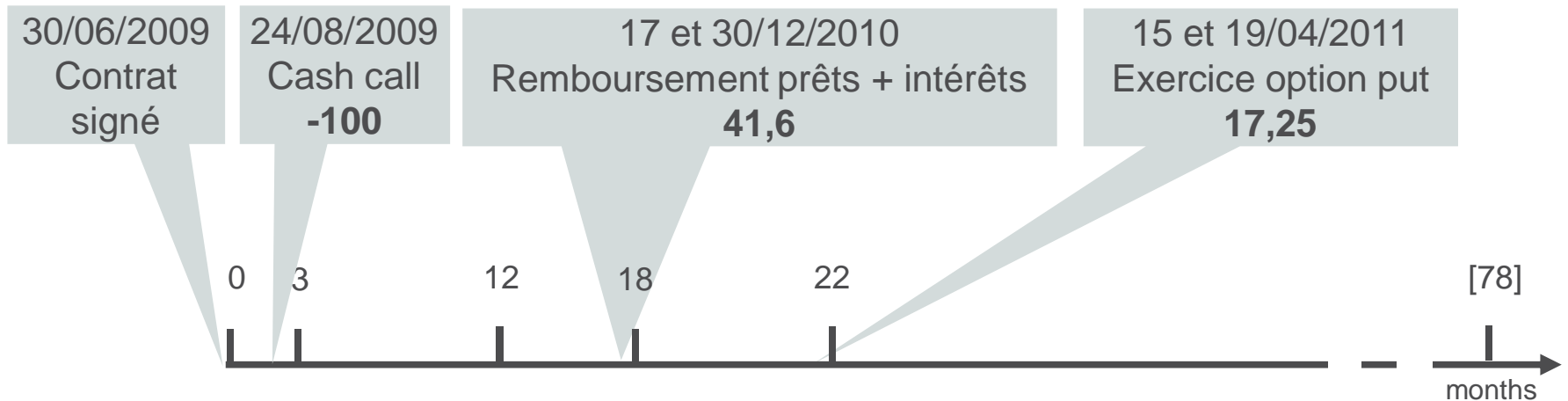
Rendement net			
Apport propre	Retour	Rendement	TRI
49	54,8	+/-12% net	+/-8% net
100	105,8	+/-6% net	+/-4% net

Pour mémoire →



Exemple chiffré d'un investissement réel – Juin 2009

Note: le panier "contenait" une série télévisé, "De Rodenburgs", et un film "Wolver"



Pour mémoire →	Rendement net			
	Apport propre	Retour	Rendement	TRI
	49	58,85	+/-20% net	+/-16% net
	100	109,85	+/-10 net	+/-8% net



Comment investir dans le tax shelter belge?

- via un **producteur**
 - ✓ investissement « à la carte », objectif marketing
 - ✗ risque opérationnel possible
 - 👤 intérêts du producteur et de l'investisseur alignés?
- via un **intermédiaire**
 - ✓ éventuellement, choix entre plusieurs films
 - ✗ possible opacité ou risque opérationnel
 - 👤 idem supra et coûts de fonctionnement

La question fondamentale est: quels sont les vrais risques du *Tax Shelter*, et comment s'assurer un rendement correct en ayant ces risques traités et gérés



Éléments clés du rendement – (1) Avantage fiscal



- Exonération fiscale = 150% de l'investissement total
 - Avantage : $150 \times 33,99\% \approx 51$ (50,985), immédiatement
 - Provisoirement : définitif après obtention de 4 attestations:
 - Attestations "*œuvre éligible*" + "*œuvre finie*" (communauté)
 - Attestations "*sommes versées*" + "*dépenses belges*" (fisc)



risques lié aux attestations, notamment:

- dépenses admissibles
- faites en Belgique
- dans les 18 mois
- Toutes attestations dans les 4 ans

Responsabilité du producteur, mais...en cas de problème, c'est l'investisseur qui "paie"

- Pour mémoire: autres avantages liés à l'avantage fiscal
 - Réserve indisponible impacte les capitaux propres, et donc les intérêts notionnels
 - Réduction des frais sur paiements anticipés insuffisants



Éléments clés du rendement – (2) Prêt



- Modalités :

- Remboursable avant le 18^e mois qui suit la conclusion de la convention-cadre (en fonction de l'attestation 2 : fin du film)
- Intérêts : "conformes au marché" (typiquement de 4 à 4,5% brut par an)
- Le prêt + les intérêts sont généralement couverts par des garanties bancaires



risques lié à la capacité de remboursement

- Y a-t-il une garantie?
- Vérifier ce que couvre la garantie bancaire (principal et intérêts?)

- Fiscalité

- Intérêts imposables (pas de précompte)



Éléments clés du rendement – (3) Droits: conservation/vente



- Droits = participation aux revenus pendant un temps
Théoriquement:
 - Cycle d'exploitation complet du film (cinéma, DVD, TV, etc.)
 - Versements périodiques**En pratique:**
 - Vente (exercice de l'option de vente ou offre de rachat anticipé par le producteur (avantageux, cfr traitement fiscal))
- ✋ Capacité de remboursement ?
 - Capacité du producteur de payer au terme convenu (equity = pas de garantie)?
- ✋ Rendement ?
 - Dépend de la position négociée avec le producteur (vos intérêts et ceux de votre intermédiaire convergent-ils?)
- Fiscalité
 - Recettes = imposables (à l'impôt des sociétés)
 - Revente des droits : non imposable



Les « plus » du Tax Shelter de BNP Paribas Fortis Film Fund

- Structure stable organisée autour d'une filiale à 100% de la banque qui joue le rôle de producteur pour l'investisseur
- Maximisation du rendement pour l'investisseur
 - Investissement dans un panier de films (producteurs et projets de qualité)
 - Rendement minimum garanti sur le moyen terme (18 mois)
 - Intérêts de BNPP Film Fund et des investisseurs alignés (performance fee de 20% pour Film Fund sur ce qui dépasse l'option put)
 - Rémunération et frais de la structure transparents (aucun frais d'entrée ni de sortie, 'Management fee' à charge du budget de la production)
- Couverture optimale des risques
 - Choix de producteurs de confiance et de projets de qualité
 - Garanties bancaires, assurances, performance bonds,...
 - Surveillance des dépenses belges (financées sur base des factures)



Tax Shelter de BNP Paribas Fortis Film Fund

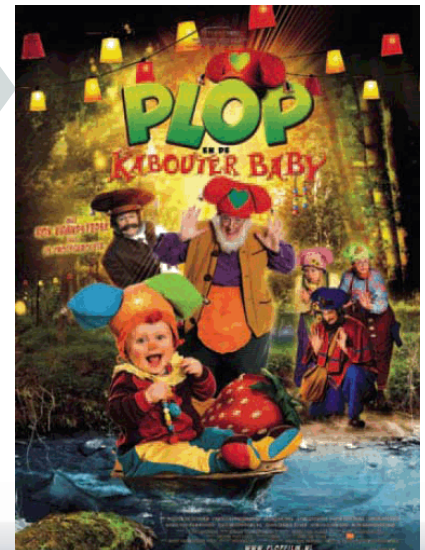


Slates (paniers de films) généralistes

- Focus sur grands projets, coproductions internationales pour long-métrages et séries télévisées
- 2 périodes de souscription par an avec date de clôture en **juin** et **décembre**

Slates « Studio 100 »

- Investissement uniquement dans des projets de Studio 100
- 2 à 4 périodes de souscription par an avec date de clôture au moins en **mars** et **septembre**



BNP PARIBAS
FORTIS

| La banque d'un monde qui change

Department / name

17

Tax Shelter de BNP Paribas Film Fund en pratique

- Investissement minimum = EUR 50.000
- Cash call entre 0 et 3 mois après la conclusion de la convention-cadre
- Remboursement du prêt (40%) + intérêts (4,5% brut/an): quand le film est fini, entre le 12^e et le 18^e mois (couvert par garantie bancaire)
- Après 18 mois, pendant 3 ans: film par film, exercice de l'option (13%) ou offre de rachat par producteur ou conservation des droits
 - Si vous conservez les droits, et refusez l'offre de rachat, vous conservez les droits
 - Film Fund vous donnera des conseils (performance fee de 20% pour Film Fund sur ce qui dépasse l'option de base)



Rendements réalisés (*) sur des 'slates' par le passé (**)

<u>Slate (en EUR)</u>	<u>12/2007</u>	<u>06/2008</u>	<u>12/2008</u>	<u>06/2009</u>
Investissement	- 100 000	- 100 000	- 100 000	- 100 000
Avantage fiscal	50.985	50.985	50.985	50.985
Prêt + intérêts (net)	41.499	41.307	41.365	41.592
Participation dans les recettes (net)	13.065	18.275	17.738	17.244
Rendement nominal (net)	5.549	10.567	10.088	9.821
Rendement (sur la durée totale)	(18m)	(28m)	(23m)	(20m)
<i>Sur investissement total</i>	5,5%	10,6%	10,1%	9,8%
<i>Sur investissement net</i>	11,3%	21,6%	20,6%	20,0%
TRI	10,1%	18,1%	17,1%	16,1%

